

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

AVIS n° 2025/03/20-02-CFVU

**Bilan de l'utilisation des crédits de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC)
Année 2024**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 20 mars 2025, sous la présidence de M. Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.841-5,

Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n° 2023/12/19-06-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 décembre 2023, portant sur la répartition des crédits et programmation des enveloppes de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) pour l'année 2024,

Vu la délibération n° 2024/12/17-19-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université 17 du décembre 2024, portant sur la répartition de la part variable de la CVEC 2024,

Considérant que la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le Conseil d'administration des établissements,

Considérant que la Commission de la formation et de la vie universitaire est consultée, le cas échéant,

Après examen, la Commission de la formation et de la vie universitaire

Article unique:

REND UN AVIS FAVORABLE au bilan de l'utilisation des crédits de la contribution vie étudiante et de campus pour l'année 2024.

Cet avis est rendu, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

Composition : 40 membres
Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, pour le Président et par délégation,

